

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON****SEANCE DU 24 AOUT 2026**

Date de convocation : 18.08.2026
Membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
N° 8

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-quatre août à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Magali LORENZI, Marion BOLARD, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Marine BLAISE

Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Jean-Pierre MAISONNEUVE à Bertrand CROSET

Était absent :

Secrétaire : Suzy MACHUROT,

N°8 – Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS VILLOISES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité met gracieusement à disposition des associations villoises qui en font la demande, des salles communales aux afin qu'elles y fassent pratiquer divers cours ou activités.

La convention type liant la Commune à ces associations étant ancienne et obsolète, il convient d'en rédiger une nouvelle dans laquelle les modalités de notre partenariat sont définies.

Monsieur le Maire donne donc lecture du projet de convention et demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à la signer avec chacune des associations qui fera une demande de prêt régulier ou occasionnel d'une salle communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE le principe de conventionner avec les associations qui souhaitent la mise à disposition régulière ou occasionnelle de salles communales pour leurs activités culturelles ou sportives.

APPROUVE le projet de convention tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec chaque association qui en fera la demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Frédéric ROUET

